

Stoneham, le 28 novembre 2016

Me Véronique Dubois

Secrétaire

Régie de l'énergie

800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55

Montréal, Québec H4Z 1A2

OBJET : Ajout aux Observations en lien avec Le Dossier R-3964-2016.

Madame,

J'aimerais vous faire part de quelques observations concernant ma situation personnelle qui, j'en suis sûr, rejoint celle de beaucoup d'autres personnes.

1. Par rapport à la question des ondes émises par les nouveaux compteurs: je souligne le fait que ma maison, construite en 2000, ne tenait absolument compte de la présence éventuelle d'un compteur émetteur, toutes les chambres étant situées du côté du compteur. Cette situation est impossible à corriger, comme elle doit l'être dans beaucoup d'autres lieux.

2. Par rapport au risque d'incendie: même en se fiant aux affirmations d'Hydro-Québec selon lesquelles le problème est toujours causé par une mauvaise connexion à l'intérieur de l'embase, il reste cette cause est ensuite amplifiée par un compteur fait de composantes électriques et de plastiques, qui représentent une cause d'incendie secondaire importante. Encore une fois, la maison, revêtue de bois, n'a pas été conçue pour résister à un compteur en flammes, puisque cette situation ne pouvait ne produire avec un compteur électromagnétique.

3. Par rapport à la conservation d'un stock de compteurs mécaniques: le but d'Hydro-Québec est très simple: mesurer la consommation d'électricité. Le compteur mécanique remplit admirablement ce rôle. Hydro-Québec a également affirmé qu'elle n'a nullement l'intention d'introduire une tarification basée sur l'heure, et l'existence même de l'option du compteur non-communicant prouve qu'il n'est pas essentiel pour Hydro-Québec que chaque maison soit équipée d'un compteur intelligent. Pour ces raisons, il n'y a aucun obstacle à permettre aux clients qui le veulent de conserver un compteur mécanique, et il est donc important de garder l'accès à un stock raisonnable de compteurs de rechange. C'est la solution qui a été choisi dans d'autres provinces ou états américains.

Je vous demande donc d'envisager la possibilité d'ajouter le maintien du compteur mécanique comme deuxième option de retrait. Si par souci d'équité il faut ajouter des frais à cette option, soit. Et il est important de noter qu'elle n'enlève en rien la capacité d'Hydro-Québec de mesurer convenablement ma consommation d'électricité.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Benjamin Waterhouse
165 chemin du Sommet
Stoneham G3C 2A2